

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **WEBER MOUSSE PU**

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015411

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Le produit est destiné à un usage professionnel ou grand public.

Emploi de la substance / du mélange Mastic polyuréthane

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

SAINT-GOBAIN WEBER France

2/4 Rue Marco Polo

ZAC des Portes de Sucy

F-94370 SUCY EN BRIE

Phone: +33 1 49 82 83 00

www.weber.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Le numéro ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit **WEBER MOUSSE PU**

(suite de la page 1)

STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Lact.	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Aquatic Chronic 4	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
alcanes, C14-17, chlorés

Mentions de danger

- H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H332 Nocif par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

(suite de la page 2)

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

CAS: 85535-85-9	alcanes, C14-17, chlorés
-----------------	--------------------------

vPvB:

CAS: 85535-85-9	alcanes, C14-17, chlorés
-----------------	--------------------------

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :

CAS: 9016-87-9 Numéro CE: 618-498-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	≥ 25 – < 50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	Dimethylether ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	≥ 10 – < 25%
CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0 Numéro index: 602-095-00-X Reg.nr.: 01-2119519269-33-xxxx	alcanes, C14-17, chlorés ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Lact., H362, EUH066 PBT; vPvB	≥ 10 – < 25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	≥ 5 – < 10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	≥ 1 – < 5%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

CAS: 1244733-77-4 Numéro CE: 807-935-0 Reg.nr.: 01-2119486772-26-xxxx	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane  Acute Tox. 4, H302	(suite de la page 3) ≥ 0 – < 5%
---	---	------------------------------------

SVHC

CAS: 85535-85-9 alcanes, C14-17, chlorés

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Eloigner immédiatement la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas de malaise du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données de sécurité.

Demander immédiatement conseil à un médecin

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever les gants, les vêtements, les chaussures, etc. contaminés. Laver soigneusement les vêtements, les chaussures, les montres, les bijoux, etc. avant de les réutiliser.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de la peau

Irritation du tissu oculaire, larmoiement

Troubles asthmatiques

Dyspnée

Manifestations allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Réceptif sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

(suite de la page 4)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection intégral.

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Eviter l'inhalation de vapeurs

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Laisser le produit se solidifier, recueillir mécaniquement.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas respirer les vapeurs

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

(suite de la page 5)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher la pénétration dans le sol.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

A conserver à l'abri d'acides (forts) et bases (fortes).

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

Température de stockage recommandée : < 50°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 115-10-6 Dimethylether		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1.894 mg/m ³ (worker systemic long term value) 471 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 85535-85-9 alcanes, C14-17, chlorés		
Oral	Derived No Effect Level	0,58 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	47,9 mg/kgxday (worker systemic long term value) 28,75 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	6,7 mg/m ³ (worker systemic long term value) 2 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
No CAS Désignation de la substance % Type		
Valeur Unité		
CAS: 115-10-6 Dimethylether		
VLEP	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

(suite de la page 6)

Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le brouillard.
Assurer une ventilation appropriée durant l'utilisation.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains : Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (norme EN 166)

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtement de protection résistants aux produits chimiques (EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	selon spécifications du produit
Odeur :	non caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable, s'agissant d'un aérosol
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	non applicable, s'agissant d'un aérosol
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	aérosol

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit **WEBER MOUSSE PU**

(suite de la page 7)

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Non déterminé.
EU-VOC (%)	23,41-24,06 %
EU-VOC (g/L)	222,35-228,57 g/l
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant

Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Décomposition thermique / Conditions à éviter: Stable à température ambiante

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation

Réactions aux acides puissants et aux alcalis

En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.

10.4 Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues ou toute autre source d'inflammation.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

(suite de la page 8)

10.5 Matières incompatibles:

Acides forts et bases fortes.

Sources de chaleur

Sources d'ignition

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
Inhalatoire	LC50/4 h	4,852 mg/l (Calculation)	

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (Rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	0,49 mg/l (Rat)	

CAS: 85535-85-9 alcanes, C14-17, chlorés

Oral	LD50	>4.000 mg/kg (Rat)	
------	------	--------------------	--

de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit **WEBER MOUSSE PU**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
--------------	----------------------	---------	------------

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

LC0/96h	>1.000 mg/l (Fish)
---------	--------------------

EC50/24h	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
----------	-----------------------------

CAS: 85535-85-9 alcanes, C14-17, chlorés

LC50/96h	>5.000 mg/l (Fish)
----------	--------------------

EC50/48h	0,00059 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
----------	---

EC50/72h	3,2 mg/l (Selenastrum capricornutum (Green algae))
----------	--

NOEC (21d)	0,01 mg/l (Daphnia magna)
------------	---------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Contains not easily biodegradable components.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Contient des composants qui adsorbent au sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

CAS: 85535-85-9	alcanes, C14-17, chlorés
-----------------	--------------------------

vPvB:

CAS: 85535-85-9	alcanes, C14-17, chlorés
-----------------	--------------------------

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque : Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Éliminer le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

08 05 01*	déchets d'isocyanates
-----------	-----------------------

16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
-----------	--

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
-----------	--

HP3	Inflammable
-----	-------------

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
-----	--

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

(suite de la page 10)

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	1950 AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1

IMDG, IATA



Class	2.1 Gaz.
Label	2.1

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kemler :

Attention: Gaz.

No EMS :

-

Stowage Code

F-D,S-U

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

(suite de la page 11)

	Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2010/75/EU on industrial emissions (cf. VOC section 9)

Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)

Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Regulation (EU) 2020/878 (amending REACH Annex II on the compilation of safety data sheets)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3, 40, 56, 74

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

(suite de la page 12)

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

BG-Merkblätter:

Substances of Very High Concern (SVHC) d'après le règlement REACH, Article 57 :

CAS: 85535-85-9 alcanes, C14-17, chlorés

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département Sécurité produits

Contact : Monsieur Laurent Pauget: Tél.: 04 74 52 58 92

Date de la version précédente: 24.12.2021

Numéro de la version précédente: 4

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 01.05.2022

Nom du produit WEBER MOUSSE PU

(suite de la page 13)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.